



Déclaration au CTM du 17 MARS 2021

La crise sanitaire a accentué la précarité dans notre pays et les femmes sont les premières touchées. La journée internationale des droits des femmes du 8 mars a été l'occasion d'insister sur cette situation préoccupante : les métiers les plus précaires et les plus mal payés, de ceux qu'on appelle les travailleurs·euses invisibles sont en grande majorité exercés par des femmes. Y compris dans la Fonction publique où 67% des contractuel·les sont des femmes et qu'elles occupent à 70% les 10% des postes les moins rémunérés.

L'Éducation nationale, n'est pas exempte dans ce domaine avec une augmentation, ces dernières années, des personnels contractuels y compris sur des postes pérennes.

Les personnels AESH font partie de ces emplois précaires et n'ont, pour l'instant, aucune perspective en matière de revalorisation salariale. Oui, le ministère prévoit des discussions à ce sujet, mais aucune date ne nous a été donnée malgré les demandes répétées. Il est temps de s'atteler à cette tâche d'autant plus que, elles, ce sont le plus souvent des femmes, doivent se contenter d'un temps partiel imposé sans parler de leurs conditions de travail qui se sont encore aggravé avec les Pials. La CGT Éduc'action soutient toutes leurs mobilisations et appelle, avec d'autres organisations syndicales, les personnels AESH à participer à la journée de grève du 8 avril.

De même, la CGT Éduc'action soutient la semaine d'action du 22 mars des Aed qui fait suite aux journées d'action du 1^{er} décembre et du 19 janvier.

Venons-en à la situation sanitaire dans notre secteur. L'inquiétude est grande chez les collègues notamment dans les départements sous surveillance renforcée avec l'apparition et le développement du variant anglais. Qu'est-il prévu dans ces établissements ? Un nouveau protocole renforcé est-il à l'ordre du jour ? Une réponse du ministère est vraiment souhaitable.

De plus, concernant la vaccination, y aura-t-il un plan de vaccination des personnels de l'Éducation et si oui aura-t-on un calendrier ?

Nous tenons aussi, ici, à exprimer notre inquiétude concernant la voie professionnelle et sur les conséquences des contrats d'apprentissage arrivés à leur terme en février après un allongement de 6 mois.

Ainsi, c'est plusieurs dizaine de milliers de jeunes qui vont se trouver sans solutions et qui vont devoir se tourner vers pôle emploi et les missions locales. La CGT Éduc'action n'a cessé de revendiquer un plan d'urgence et l'ouverture de places supplémentaires dans la voie professionnelle scolaire pour accueillir ces jeunes. La réponse a été l'inverse : assèchement des financements, suppression de postes, fermetures de formations et de sections.

Venons-en à la préparation de la rentrée 2021 qui risque d'être fort compliquée : augmentation des effectifs, DHG indigente dans de nombreux établissements...les personnels sont nombreux à réagir contre ce manque de moyens pour les collèges et les lycées et des mobilisations locales se sont multipliées dans la période.

Pour l'heure, les contractuel·les qui ont été recruté·es pour faire face à la crise sanitaire et assurer le remplacement des collègues verront leur contrat s'arrêter en mai. La CGT avec l'intersyndicale demande la prolongation à minima de leur contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire. Au-delà de ces personnels, force est de constater qu'on est bien en deçà des besoins en terme de recrutement. Dans toutes les catégories, le besoin de recrutement supplémentaire se fait sentir et c'est la raison pour laquelle nous continuons d'exiger un plan d'urgence pour l'Éducation afin de faire face aux enjeux. Cette pandémie a mis en lumière les inégalités et le domaine scolaire n'est pas épargné. C'est dans les milieux populaires où le décrochage est le plus important. Il s'agit donc de déployer les moyens à hauteur des enjeux si on ne souhaite pas qu'inégalité sociale rime forcément avec difficultés scolaires.

Enfin, en attendant les conclusions du ministre concernant le Grenelle de l'Éducation, nous avons eu la surprise de constater, avec l'étude du projet de Loi Rilhac au Sénat, la volonté de revenir sur la direction d'École en donnant une autorité fonctionnelle aux directeurs ou directrices.

Nous nous sommes toujours opposés à l'instauration d'un emploi fonctionnel avec un pouvoir hiérarchique. La période l'a montré : les directeurs et directrices ont dû et ont su gérer la situation sans statut. Leur préoccupation et leur demande sont plutôt une augmentation du temps de décharge, une aide administrative. Alors vouloir à tout prix imposer cette mesure relève plus de l'idéologie que de l'efficacité. Les collègues ont rejeté massivement ces dispositions. La CGT s'associera à toutes les initiatives prises pour empêcher leur mise en œuvre.

